



SECRÉTARIATS D'ÉTAT AUPRÈS DE LA PREMIÈRE MINISTRE

Parce qu'ils ont par nature une dimension interministérielle, les secrétariats d'État à l'Enfance, à la Mer, et à l'Économie sociale et solidaire et à la Vie associative sont directement placés auprès de la Première ministre.

ENFANCE

- **Mieux accompagner les enfants en danger, comme les professionnels qui les encadrent**, en mettant en œuvre l'obligation d'accompagnement des jeunes protégés pendant leur minorité et en situation de précarité jusqu'à leurs 21 ans, en rétablissant l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance, en renforçant le contrôle des établissements et services de protection de l'enfance, en poursuivant le déploiement des unités d'accueil pédiatrique « enfants en danger » et en protégeant les victimes d'inceste.
- **Mieux garantir l'égalité des chances à l'ensemble des enfants**, qui ont beaucoup souffert de la crise sanitaire, en renforçant l'organisation et les moyens de l'offre de prévention et de soins à destination des enfants, en régulant l'accès à Internet avec un contrôle parental systématique et en luttant contre le harcèlement et les contenus violents ou pornographiques.
- **Coordonner et suivre l'ensemble des acteurs et des politiques de l'enfance à l'échelle nationale et territoriale** grâce à l'organisation d'un comité interministériel à l'enfance, au déploiement des comités départementaux de protection de l'enfance et au renforcement du partage d'information entre tous les professionnels au contact des enfants.

MER

- **Contribuer à la souveraineté alimentaire française** à travers le renforcement d'une pêche française durable par la modernisation des flottes, l'installation de jeunes pêcheurs, la réforme de la politique commune de pêche et la mise en place d'un label pêche française.
- **Assurer la préservation de la biodiversité marine en France et à l'international** notamment en portant des positions ambitieuses dans les négociations internationales sur les océans et en atteignant l'objectif de 30% du territoire maritime couvert par des aires marines protégées dont 10% en protection forte.
- **Accélérer la décarbonation du secteur maritime**, pour la pêche, la croisière et le transport maritime, à travers notamment la modernisation de la flotte et des ports.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET VIE ASSOCIATIVE

- **Simplifier la vie des associations**, qui sont les poumons de notre vie démocratique, pour leur permettre d'être plus agiles, plus réactives, et les soutenir par la valorisation de leur action, de leur expertise, de leurs métiers et la prise en compte de leur spécificité dans les politiques publiques.
- **Accompagner le développement de l'économies sociale et solidaire** par une évaluation des outils existants, la simplification et la modernisation de l'agrément ESUS et la sensibilisation des acteurs publics et privés.
- **Faire rayonner les principes de l'économie sociale et solidaire**, le bénévolat, et valoriser l'engagement des entreprises sous différentes formes (économie responsable, fondations, mécénat...).